

# **AVIS D'ENQUETE**

# **PUBLIQUE**

## **PORTANT SUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BILLY**

Par arrêté n°2019-26 en date du 7 mai 2019, le Président de la communauté d'agglomération Vichy Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du 3 juin au 4 juillet 2019 inclus sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Billy.

A cet effet, Monsieur Yves HARCILLON a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**Le dossier d'enquête constitué du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté et de son évaluation environnementale, les avis de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles seront tenus à la disposition du public en Mairie de Billy située 1, rue Chabotin – 03260 Billy, pendant la durée de l'enquête prévue du 3 juin au 4 juillet 2019 inclus, soit 32 jours, aux heures d'ouverture de la Mairie :**

- **lundi de 13h15 à 17h30,**
- **le mardi de 13h15 à 18h**
- **le jeudi de 13h15 à 17h**

**Le dossier d'enquête sera également disponible par voie dématérialisée sur le site internet de l'agglomération : [www.vichy-communaute.fr](http://www.vichy-communaute.fr)**

**Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Billy :**

- **Le lundi 3 juin de 14h à 16h**
- **Le mardi 18 juin de 16h à 18h**
- **Le jeudi 4 juillet de 15h15 à 17h15**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**M. le commissaire-enquêteur**

**MAIRIE**

**1, rue Chabotin**

**03260 Billy**

Le public pourra, pendant la durée de l'enquête transmettre ses observations par mail à : [mairie-billy@wanadoo.fr](mailto:mairie-billy@wanadoo.fr) en mentionnant en objet : PLU. Conformément à l'article L.123-13 du Code de l'environnement, ces observations et propositions seront accessibles sur le site internet de l'agglomération : [www.vichy-communaute.fr](http://www.vichy-communaute.fr)

Toute demande d'information pourra être sollicitée auprès de M. Jean-Pierre BLANC, Maire de la commune de Billy.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport au Président de Vichy Communauté. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en Mairie de Billy, sur le site internet de l'agglomération : [www.vichy-communaute.fr](http://www.vichy-communaute.fr) et en Préfecture pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire sera appelé à se prononcer sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de Billy.

Toute personne peut demander des informations en mairie. Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté d'agglomération Vichy Communauté, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.